



Des "Cordées de la réussite" de nouvelle génération

publié le 24/08/2020 - mis à jour le 21/01/2022

Descriptif :

A la rentrée 2020, « cordées de la réussite » et « parcours d'excellence » fusionnent en un seul dispositif sous l'appellation de « cordées de la réussite ».

Sommaire :

- Les nouvelles "Cordées de la réussite"
- L'accompagnement

Le [site Eduscol consacre une page complète](#) (mise à jour 21 août 2020) dédiée au dispositif des "Cordées de la réussite" nouvelle génération issue de l'instruction interministérielle du 21 juillet 2020.



Lancées en novembre 2008, les « cordées de la réussite » ont pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières sélectives. Mis en œuvre à la rentrée 2016, les « parcours d'excellence » s'inscrivent dans la complémentarité des cordées de la réussite.

A la rentrée 2020, « cordées de la réussite » et « parcours d'excellence » fusionnent en un seul dispositif sous l'appellation de « cordées de la réussite ».

● Les nouvelles "Cordées de la réussite"

Les nouvelles "Cordées de la réussite" visent à **faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances**. Destinées en priorité aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée et aux lycéens professionnels, elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure, de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.



Une cordée repose sur le partenariat entre une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement

supérieur (grandes écoles, universités, IUT) ou un lycée avec des CPGE ou des STS et des établissements dits « encordés » (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Les établissements encordés relèvent plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles.

Pour élargir les perspectives d'orientation des élèves et mieux répondre à leurs aspirations tant académiques que professionnelles, un même EPLE peut être encordé à plusieurs têtes de cordée, en veillant à diversifier les établissements d'enseignement supérieur avec lesquels il est en relation, afin d'offrir aux jeunes bénéficiaires du dispositif un vaste horizon sur la diversité des formations : longues ou courtes, sélectives ou non, par apprentissage ou sous statut étudiant, écoles de la fonction publique.

● L'accompagnement

Le partenariat entre établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège ou le lycée « encordé » en faveur des élèves volontaires.

Pour que les cordées de la réussite soient **un véritable soutien à l'orientation choisie**, il s'agit de donner aux élèves l'expérience de la mobilité par la découverte de lieux et de secteurs professionnels différents de leur environnement familial ou, le cas échéant, par le recours à l'offre des internats du XXI^e siècle.

Le dispositif ne se limite pas aux seuls élèves ayant les meilleurs résultats scolaires. L'équipe pédagogique et éducative qui encadre le parcours de l'élève au sein de la cordée veille à inciter tous les élèves, notamment ceux n'osant pas le faire spontanément, à s'y engager. Une attention particulière est portée aux élèves dont le rapport à l'École est en train d'évoluer positivement et pour lesquels le dispositif constitue un soutien bienvenu. Le dispositif est pleinement inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap.



Pour plus d'information :

- La page dédiée aux cordées de la réussite du [site Eduscol](#)
- Le site dédié aux [cordées de la réussite](#)
- Texte officiel à consulter paru au BO MESRI N°32 du 27/08/2020 :
 -  [Cordees_de_la_reussite_BO N°32](#) (PDF de 506 ko)
 -  [Annexe_1_cordees_programmation](#) (PDF de 733.6 ko)
 -  [Annexe_2_bilan_cordees](#) (PDF de 750.2 ko)
 -  [Annexe_3_liste_cordees](#) (PDF de 496.3 ko)

